



Résumé d'interrogatoire à huis clos : Marco Mendicino*

Les avocats de la Commission ont interrogé le député fédéral et ancien ministre du Cabinet Marco Mendicino lors d'audiences à huis clos tenues en juillet et août 2024. Les avocats du procureur général du Canada ont comparu au nom du gouvernement du Canada et ont eu l'occasion d'interroger le témoin. L'audition s'est tenue en l'absence du public et des autres participants. Ce résumé divulgue la preuve pertinente qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.

Note aux lecteurs :

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

1. Interrogatoire effectué par les avocats de la Commission

- [1] M. Mendicino a confirmé l'exactitude du résumé de son entretien et a adopté son contenu comme partie intégrante de sa preuve devant la Commission.
- [2] Marco Mendicino est député d'Eglinton—Lawrence depuis 2015. Il a exercé les fonctions de ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté de 2019 à 2021, et de ministre de la Sécurité publique du 26 octobre 2021 au 26 juillet 2023.

* Traduction.

NON CLASSIFIÉ

1.1 Stratégie de lutte contre les activités hostiles des acteurs étatiques (« stratégie de lutte contre les AHAE »)

- [3] Les avocats de la Commission ont fait référence à un mémoire de 2022 destiné au Cabinet et intitulé « Moderniser l'approche du Canada face aux activités hostiles des acteurs étatiques » (« **MC AHAE** »).
- [4] M. Mendicino a convenu qu'AHAE est un terme plus large qui englobe, entre autres, l'ingérence étrangère (« **IE** »). Outre la création du coordonnateur de la lutte contre l'IE, le MC AHAE se penchait sur les modifications législatives possibles du *Code criminel* et de la *Loi sur la protection de l'information*, ainsi que sur la création d'un registre pour la transparence en matière d'influence étrangère.
- [5] Les avocats de la Commission ont fait référence aux quatre propositions clés contenues dans le MC AHAE, à savoir deux propositions de politiques (dont l'une prévoyant une stratégie de lutte contre les AHAE pour l'ensemble du gouvernement et l'autre, une stratégie de communication et de mobilisation sur le sujet), les propositions législatives (dont certaines se trouvent dans le projet de loi C-70) et les propositions relatives aux ressources.
- [6] En ce qui concerne les propositions de politiques, M. Mendicino a déclaré qu'au moment où il a pris ses fonctions de ministre de la Sécurité publique, le concept d'AHAE avait déjà commencé à être développé. Sa principale priorité à l'époque, en ce qui concerne l'IE, était de faire avancer la stratégie de lutte contre les AHAE par le biais d'un mémoire au Cabinet. Il a ajouté qu'il était conscient de la nécessité d'élaborer également une stratégie destinée au public.
- [7] Si l'IE n'était pas une nouveauté lorsque M. Mendicino a pris ses fonctions, elle évoluait rapidement. Elle devenait beaucoup plus envahissante et pénétrait tous les aspects de la vie. Du fait de cette évolution, Sécurité publique s'est éloignée d'une approche ciblée de lutte contre l'IE pour adopter une approche davantage axée sur les activités. Il a déclaré que ce changement d'approche se reflétait dans la stratégie de lutte contre les AHAE elle-même.

NON CLASSIFIÉ

- [8] Les avocats de la Commission ont ensuite fait référence à un projet de stratégie de lutte contre les AHAE daté du 17 juillet 2023. M. Mendicino a expliqué que ce document avait été créé à des fins internes et qu'il datait d'environ une semaine avant la fin de son mandat à titre de ministre de la Sécurité publique. Il pense que ce document ne lui a pas été présenté pendant son mandat de ministre. Cependant, il a noté que les concepts qui y sont exposés correspondent aux délibérations qui ont eu lieu au sein de Sécurité publique. Certains des conseils contenus dans le document correspondaient à ceux qu'il avait reçus concernant la montée de l'autoritarisme sur la scène mondiale et l'activité accrue des auteurs de menaces, y compris la République populaire de Chine (« **RPC** ») et la Russie.
- [9] M. Mendicino a déclaré que, bien que la stratégie fût réservée à une « discussion interne », on envisageait également d'intervenir vis-à-vis de l'extérieur relativement aux AHAE, notamment sous la forme de consultations publiques mises en œuvre par M. Mendicino dans le contexte du registre des agents étrangers. M. Mendicino a confirmé qu'il aurait pris connaissance d'autres variantes de la stratégie de lutte contre les AHAE. Tous les travaux d'AHAE étaient axés sur la définition du portrait de la menace, puis sur l'étude d'éventuelles modifications législatives aux différentes lois concernées.
- [10] En ce qui concerne l'avancement de la stratégie de lutte contre les AHAE, M. Mendicino a déclaré qu'une fois qu'elle serait ratifiée, le gouvernement du Canada devait se concentrer sur la mise en œuvre des pouvoirs et des ressources proposés. M. Mendicino était très impatient de voir la stratégie de lutte contre les AHAE se matérialiser concrètement par des modifications législatives. Cela dit, il ne pouvait pas faire avancer l'opérabilité de manière unilatérale. Une réponse de l'ensemble du gouvernement était nécessaire pour faciliter la participation du public et répondre aux préoccupations qui ont émergé lors des consultations publiques sur la LTR, comme la manière dont les nouveaux pouvoirs envisagés pourraient aller trop loin, enfreindre la *Charte* ou stigmatiser involontairement les communautés des diasporas. Il a ajouté que les travaux sur les AHAE se déroulaient dans le contexte de la COVID-19, de l'invasion russe de l'Ukraine et du Convoi de la liberté, et plus tard, au cours des travaux de la

NON CLASSIFIÉ

Commission sur l'état d'urgence. Il a souligné que le gouvernement était confronté à des demandes concurrentes à cette époque.

- [11] M. Mendicino a souligné qu'il attendait de l'élaboration de la stratégie de lutte contre les AHAE qu'elle progresse « aussi vite que possible ». Cela était particulièrement pressant à la lumière des événements qui s'étaient produits à l'époque, incluant les fuites concernant l'IE et les parlementaires, comme celles mentionnant le député Michael Chong. M. Mendicino s'est dit profondément préoccupé par les allégations dans les médias concernant la sécurité physique de M. Chong. Il s'est également inquiété du fait que le dépôt de la loi ne répondrait peut-être pas directement à la nécessité de doter les organismes de renseignement des pouvoirs dont ils avaient besoin. Plus précisément, il y avait des soucis concernant les types d'informations qui pouvaient être communiquées en vertu de la *Loi sur la protection de l'information* et la déclassification du renseignement, afin que le Service canadien du renseignement et de la sécurité (« **SCRS** ») puisse communiquer avec les parlementaires.
- [12] Les avocats de la Commission ont fait référence à un mémoire du 14 juin 2023 destiné au ministre de la Sécurité publique et intitulé « Stratégie du Canada pour contrer l'ingérence étrangère ». M. Mendicino a expliqué qu'il s'agissait d'un changement de nom de la stratégie de lutte contre les AHAE afin d'utiliser un langage simple et d'indiquer clairement au public que la stratégie visait l'IE. Ce nom était également plus cohérent avec le langage utilisé par les médias à l'époque. En fin de compte, la stratégie de lutte contre les AHAE destinée au public n'a jamais été rendue publique pendant le mandat du ministre. M. Mendicino n'a pas pu en expliquer la raison avec certitude, parce que la stratégie de lutte contre les AHAE destinée au public est apparue à la fin de son mandat de ministre de la Sécurité publique. Il a déclaré qu'au cours de son mandat, il y avait eu d'intenses délibérations au sein du gouvernement sur la manière de communiquer les efforts du gouvernement pour lutter contre l'IE. Il a également noté que le travail sur la stratégie de lutte contre les AHAE destinée au public a été compliqué par les fuites en cours et les rapports sur les menaces à l'encontre des parlementaires. La nécessité de réagir aurait été pour lui une priorité absolue. Bien qu'il fût important d'aller de l'avant avec la stratégie destinée au public, il était également important de répondre d'abord à l'évolution des menaces signalées.

NON CLASSIFIÉ

- [13] M. Mendicino a souligné que la stratégie de communication et de mobilisation du public avait fait l'objet d'une réflexion approfondie. Des consultations ont eu lieu et les réactions du public ont été très variées, ce que M. Mendicino a pris très au sérieux. Il a souligné que l'IE n'était pas un sujet facile à aborder pour le public, car elle imprègne de nombreuses facettes de la société canadienne. Cependant, de nombreux éléments essentiels de la stratégie destinée au public sont inclus dans le projet de loi C-70 et sont également mentionnés dans le MC AHAE. Le projet de loi C-70 reflète une grande partie de la stratégie et de la réponse du gouvernement aux AHAE et à l'IE; il rend les changements législatifs cohérents avec l'avancement des piliers contenus dans le MC AHAE.
- [14] Le MC AHAE proposait que Sécurité publique mette en œuvre une approche de communication stratégique pangouvernementale et élargisse sa coordination des activités de lutte contre les AHAE menées par le gouvernement du Canada. M. Mendicino a reconnu qu'à l'époque où le MC AHAE a été présenté au Cabinet, il n'existait pas d'approche gouvernementale coordonnée en matière de communication avec le public au sujet des AHAE. Il a donc créé le poste de coordonnateur de la lutte contre les AHAE à Sécurité publique, dont l'objectif est de coordonner les communications sur l'IE ainsi que les efforts de lutte contre les AHAE au sein du gouvernement.
- [15] Les avocats de la Commission ont fait référence à un document de discussion décrivant un projet de stratégie de mobilisation contre les AHAE pour le gouvernement du Canada. M. Mendicino n'était pas certain d'avoir déjà vu ce document, mais il a reconnu des éléments du projet de document et affirmé qu'il comportait de nombreuses caractéristiques révélant des discussions internes. Il a ajouté que durant son mandat, son objectif était de faire avancer la stratégie de lutte contre les AHAE le plus rapidement possible.
- [16] Lorsque M. Mendicino a quitté son poste de ministre de la Sécurité publique, il s'attendait à ce que son travail sur la stratégie de communication et de mobilisation du public continue à progresser le plus rapidement possible.

NON CLASSIFIÉ

1.2 Réponses aux fuites dans les médias

- [17] Les avocats de la Commission ont fait référence à un échange de messages texte du 11 novembre 2022 entre M. Mendicino et Brian Clow au sujet d'un article de presse sur les postes de police étrangers¹. Dans cet échange, M. Mendicino mentionne avoir besoin de l'aide de M. Clow pour faire avancer la politique et les investissements.
- [18] M. Mendicino a déclaré qu'il demandait au cabinet du premier ministre (« **CPM** ») de l'aider à trouver un consensus au sein du gouvernement sur la manière d'aller de l'avant, et qu'il demandait à M. Clow de l'aider à résoudre les débats en cours sur les communications et la stratégie de communication avec le public. M. Mendicino a reconnu qu'il était nécessaire de disposer d'une stratégie de communication solide pour réagir aux postes de police étrangers, mais il a estimé que cela ne suffirait pas et qu'il fallait aller plus loin. Il a souligné qu'il était important d'aller de l'avant avec la stratégie de lutte contre les AHAE destinée au public.
- [19] M. Mendicino a déclaré que les raisons pour lesquelles la stratégie n'avait pas été adoptée à l'époque étaient les suivantes : (i) le processus interne de recherche d'un consensus sur la manière de communiquer au public les travaux en cours sur la lutte contre l'IE; et (ii) la réponse aux questions soulevées par les communautés des diasporas au sujet d'éventuels excès dans les réponses législatives possibles. Il a ajouté que les fuites nécessitaient également une réponse ouverte et proactive pour i) mettre en place la bonne stratégie de communication, ii) atténuer toute menace et répondre aux rapports concernant les fuites. Dans le même temps, il fallait aller de l'avant avec le travail de politique de fond, le rôle du ministre consistant à veiller à ce que ces objectifs ne s'excluent pas mutuellement.
- [20] M. Mendicino a souligné que le gouvernement du Canada est une institution vaste et complexe. Pour faire avancer quelque chose d'aussi exhaustif que la stratégie de lutte contre les AHAE, la coopération est nécessaire, aucun ministre n'ayant l'autorité unilatérale pour le faire à lui seul. M. Mendicino a rappelé que M. Clow avait été

¹ CAN018005.

NON CLASSIFIÉ

sensible à son appel à faire avancer la stratégie le plus rapidement possible et qu'il avait continué à agir dans ce sens jusqu'au dernier jour de son mandat.

1.3 Priorités en matière de renseignement et IE

- [21] Les avocats de la Commission ont fait référence à une série de documents qui définissent les priorités du Canada en matière de renseignement pour 2019–2021 et 2021–2023, ainsi que les orientations stratégiques pour 2023–2025 concernant les priorités.
- [22] M. Mendicino a confirmé que l'IE figurait en tête de liste des priorités pendant son mandat. Il a déclaré que cela répondait au contenu des premiers breffages qu'il avait reçus lorsqu'il est devenu ministre de la Sécurité publique.
- [23] Il a mentionné qu'il n'y avait pas de jours faciles au sein de Sécurité publique. Il a indiqué que la gestion du Convoi de la liberté, l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence* et d'autres défis ont occupé une grande partie de son travail à titre de ministre. Peu après la fin du Convoi de la liberté, l'invasion russe de l'Ukraine a eu lieu, ce qui a également occupé une grande partie de son temps à Sécurité publique. L'IE est restée une priorité absolue pendant son mandat. Les travaux liés à l'IE se sont déroulés en même temps que son travail sur le MC AHAE et la réponse continue aux préoccupations concernant les menaces à l'encontre des parlementaires.

1.4 Circulation d'informations relatives à l'IE

- [24] M. Mendicino a expliqué qu'en tant que ministre, il avait clairement indiqué qu'il souhaitait recevoir fréquemment des informations écrites et orales sur le renseignement, incluant sur le renseignement lié à l'IE, ce qui s'est bel et bien traduit dans les faits. Il a également reçu du renseignement brut et évalué, en particulier en ce qui concerne les examens en matière de sécurité nationale en vertu de la *Loi sur l'investissement Canada*, et les mesures de réduction de la menace (« **MRM** ») proposées. Il a décrit ces outils – à savoir les examens et les MRM – comme des fondements solides sur la façon de garantir la reddition de comptes au sein du

NON CLASSIFIÉ

gouvernement en ce qui concerne le renseignement, l'exercice des pouvoirs et la prise de décision.

- [25] M. Mendicino a expliqué que le système de circulation du renseignement vers Sécurité publique et en son sein a évolué au fil du temps. Il a déclaré qu'il avait cherché à améliorer ce système par le biais de directives ministérielles qui garantissaient que le ministre de la Sécurité publique était informé directement par les responsables de toute menace pesant sur les parlementaires. Il a souligné que son accès au renseignement était solide, mais a ajouté qu'il y avait du travail à faire pour améliorer la circulation de renseignement évalué et coordonner la prise de décision afin de faciliter la reddition de comptes et la transparence.
- [26] M. Mendicino a déclaré que le plus grand défi à relever est le volume de renseignement reçu par Sécurité publique et la nécessité de transformer ce renseignement en recommandations et actions concrètes.

1.5 Postes de police étrangers

- [27] Les avocats de la Commission ont fait référence à un mémoire non daté destiné au ministre de la Sécurité publique sur les postes de police étrangers (« **PPE** »). M. Mendicino se souvient d'avoir été informé sur les PPE fin 2022 et d'avoir vu un rapport sur le sujet rédigé par *Safeguard Defenders*, une organisation de la société civile. Le mémoire souligne qu'au moins l'un de ces postes de police était en activité depuis un certain temps et qu'il était difficile de comprendre comment ces postes fonctionnaient. Il rappelle que le SCRS a lancé une alerte publique sur les PPE et que la Gendarmerie royale du Canada (« **GRC** ») a établi une présence publique à proximité des PPE. La GRC a par la suite indiqué qu'elle avait mis fin aux activités de lutte contre l'IE liées aux PPE.
- [28] M. Mendicino a souligné que la question des PPE illustre la manière dont le projet de loi C-70 a élargi la boîte à outils législative pour les organismes chargés de l'application de la loi et qu'il répond bien aux défis posés par les PPE en créant de nouvelles infractions, permettant ainsi aux organismes chargés de l'application de la loi de s'attaquer à ces postes en vertu des nouvelles dispositions.

NON CLASSIFIÉ

1.6 Passage du renseignement à la preuve

[29] M. Mendicino a déclaré que les poursuites découlant des infractions liées à l'IE seront difficiles, notamment en raison de la question du passage du renseignement et à la preuve. Cela dit, il est possible d'utiliser le renseignement comme preuve. À titre d'exemple, il a cité l'affaire « Toronto 18 Terrorism Case » [cette affaire impliquait 14 adultes et quatre jeunes accusés de fomenter des attentats dans le sud de l'Ontario en 2006, 11 des 18 des suspects ayant finalement été condamnés]. Dans cette affaire, le SCRS a fourni à la GRC une lettre d'information (appelée aujourd'hui « lettre d'utilisation »), contenant du renseignement susceptible de soutenir l'enquête en cours de la GRC dans le cadre d'un processus désormais connu sous le nom d'approche « Une vision ». Cette lettre était assujettie aux exigences de divulgation prévues par la loi, notamment celles établies par l'arrêt *R. c. Stinchcombe*, [1991] 2 RCS 326. M. Mendicino a veillé à ce que la lettre soit correctement divulguée, introduisant ainsi le renseignement en preuve.

1.7 Directives ministérielles sur les menaces à la sécurité du Canada dirigées contre le Parlement et les parlementaires

[30] Les avocats de la Commission ont mentionné les Directives ministérielles sur les menaces à la sécurité du Canada dirigées contre le Parlement et les parlementaires, signées par M. Mendicino.

[31] M. Mendicino a expliqué que l'objectif de ces Directives était de répondre aux préoccupations concernant la circulation du renseignement au sein du gouvernement en ce qui concerne la réception d'informations relatives à des menaces contre des parlementaires et de garantir la sécurité de ces derniers. Elles ont été élaborées, en partie, en réponse aux fuites dans les médias détaillant les présumées menaces pesant sur la sécurité physique du député Michael Chong. Elles garantissent que lorsque le SCRS recueille du renseignement suggérant une menace pour un député, ce renseignement soit communiqué au ministre de la Sécurité publique. M. Mendicino a souligné la nécessité d'une plus vaste coordination du renseignement au sein du gouvernement.

NON CLASSIFIÉ

1.8 Lettre aux parlementaires

- [32] Les avocats de la Commission ont fait référence à un mémoire destiné au ministre de la Sécurité publique concernant une lettre aux députés fédéraux sur l'ingérence étrangère qui n'a jamais été diffusée². Le mémoire recommande à M. Mendicino d'approuver et de signer une lettre jointe offrant aux députés une séance d'information sur l'IE.
- [33] En ce qui concerne la raison pour laquelle la lettre n'a pas été envoyée aux parlementaires, M. Mendicino a déclaré que, conformément à ce qu'il a expliqué précédemment sur la stratégie de lutte contre les AHAE en général, des discussions étaient en cours sur la stratégie de communication publique.

1.9 Courses à l'investissement

- [34] M. Mendicino a reconnu que les courses à l'investissement sont un vecteur d'IE. Il a toutefois formulé une mise en garde : le gouvernement du Canada devrait faire preuve de prudence avant de chercher à réglementer les courses à l'investissement. Sans cette précaution, il pourrait être difficile de savoir où s'arrêtent les lignes partisans et où commence l'autorité gouvernementale. Il a souligné la nécessité d'une réflexion approfondie sur l'approbation ou l'obtention par le gouvernement fédéral de mandats contre des opposants politiques.
- [35] M. Mendicino a souligné la séparation entre le rôle politique et le rôle officiel du bureau du ministre de la Sécurité publique. Il a appelé à une réflexion plus approfondie sur l'utilisation officielle d'importants pouvoirs statutaires à l'égard d'opposants politiques. M. Mendicino a mentionné la doctrine Shawcross comme étant un principe d'application pertinent [la doctrine Shawcross est une convention constitutionnelle voulant que si le procureur général a le droit de consulter ses collègues du Cabinet sur les implications politiques des décisions en matière de poursuites, il ne doit pas être influencé ni soumis à des pressions par le Cabinet sur de telles décisions, et que ces dernières doivent être prises par le procureur général seul].

² CAN026389.

NON CLASSIFIÉ

1.10 Travailler avec les alliés

- [36] Les avocats de la Commission ont fait référence à un résumé de la réunion ministérielle des cinq pays qui a eu lieu les 27 et 28 juin 2023.
- [37] M. Mendicino s'est souvenu d'avoir plaidé en faveur d'une évaluation conjointe des menaces au cours de la réunion.
- [38] M. Mendicino a souligné la nécessité de participer à une diplomatie numérique avec d'autres pays et plateformes de médias sociaux. La prévalence de l'intelligence artificielle et des hypertrucages ainsi que de la désinformation et la mésinformation nécessitent une réponse proactive.
- [39] M. Mendicino a résumé en disant que l'IE est une menace complexe et sérieuse non seulement pour la démocratie canadienne, mais pour toutes les démocraties, perpétrée par des acteurs hostiles qui tentent de déchirer le tissu de la société démocratique. L'IE est également la source de menaces tangibles envers les parlementaires et, en tant que telle, elle nécessite une réponse complète.

2. Interrogatoire par le procureur général du Canada

- [40] M. Mendicino a précisé qu'au cours de l'interrogatoire, il avait utilisé indifféremment les termes de coordonnateur de la lutte contre les AHAE et de coordonnateur de la lutte contre l'IE. Le titre actuel de la fonction est coordonnateur de la lutte contre l'ingérence étrangère.